

# LE GARD

www.gard.fr



## Veille Info Elus

N°10

Décembre 2012

---

*Veille juridique mensuelle destinée aux Conseillers généraux*

### ***Sommaire***

Elus et personnels des collectivités	<b>p.2</b>
Administration générale	<b>p.3</b>
Informations techniques	<b>p.3</b>
Travaux parlementaires	<b>p.4</b>

**Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Assemblée Départementale**

**Contact : Karine LOPEZ – Chargée de mission - ☎ 04 66 76 37 64**

# Elus et Personnels des collectivités

---

## *Statuts, élections...*

- Un arrêt du Conseil d'Etat du 4 octobre 2012 précise que les coûts d'un site internet dont le contenu a contribué à valoriser l'action du candidat auraient dû être portés au **compte de campagne** de ce dernier pour toute l'année précédant le 1<sup>er</sup> jour du mois de l'élection et jusqu'à la clôture dudit compte.

- **Dans un arrêt du 5 octobre 2012, la CAA de Nantes reconnaît à un agent le droit de demander à la commune qui l'emploie la réparation des préjudices résultant d'un **accident de service reconnu**, même si la collectivité n'a pas commis de faute.**

- Le Conseil d'Etat, dans sa décision du 26 novembre 2012, a validé la **démission d'office d'une conseillère municipale** qui a refusé d'exercer la fonction d'assesseur d'un bureau de vote qui lui avait été confiée par le Maire.

- **Le Parlement a voté le 20 décembre 2012 une loi fixant le nombre maximal de sièges et de vice-présidents dans les EPCI. Le texte adopté augmente de 10 % à 25 % la possibilité de majoration du nombre de délégués fixé jusqu'alors dans un tableau. Le nombre de vice-présidents ne peut dépasser 30% de l'effectif des délégués ni être supérieur à 15. Ces augmentations sont désormais possibles dans la limite des enveloppes d'indemnités qui sont bloquées.**

- Le décret du 19 décembre 2012 paru au JO du 21 décembre 2012 porte le **SMIC brut horaire**. A 9,43 € soit 1430,22 € par mois pour 35 heures hebdomadaires.

# Administration générale

---

## *Juridique, Commande publique, finances...*

- La réponse à la question écrite du sénateur J.P SUEUR parue au JO du 22 novembre 2012 précise que le Maire ne peut déléguer l'exercice des missions relevant de la **police funéraire** à des agents autres que des policiers municipaux et gardes champêtres.

- La DGCL a publié un « Guide comptable et budgétaire des **opérations patrimoniales** » qui présente les opérations comptables à réaliser et définit les documents qui justifient de ces opérations.

- L'Observatoire des achats responsables (ObsAR) a édité un guide pour aider les collectivités à intégrer des **clauses d'insertion dans leurs marchés publics**.

- La Loi de finances rectificative pour 2012 a validé la possibilité pour les collectivités qui le souhaitent de voter avant le 21 janvier 2013 une remise sur les cotisations de **CFE** (Contribution Foncière des Entreprises) au titre de 2012 et de 2013.

- Une circulaire du Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement du 24 décembre 2012 arrête le **nouveau plafond de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement**. En fonction de la date de la délibération communale, le plafond est désormais de 14 992,90 € ou de 18 027,39 €.

- Une circulaire du Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement du 24 décembre 2012 fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2013 les valeurs de base de la **taxe locale d'équipement**.

## Informations techniques

---

### *Bâtiments, routes, environnement, réseaux divers....*

- La réponse à la question écrite de la députée M.J Zimmermann parue au JO du 20 novembre 2012 précise que, s'il n'existe pas de définition positive de la **ruine**, la jurisprudence accorde cette définition à une construction qui ne comporte qu'un seul mur et des fondations (arrêt de la CAA de Bordeaux du 6/09/2011) ou dont un cinquième des murs et la moitié de la toiture sont détruits (CAA de Bordeaux du 17/12/2007).

- Le Ministère de l'Ecologie a publié un guide pratique à destination des collectivités pour « concevoir une **voirie accessible** pour tous ».

- Le Conseil d'Etat, dans un arrêt rendu le 26 septembre 2012, précise que des travaux d'amélioration de la viabilité d'un **chemin rural** réalisés postérieurement à l'incorporation de ce dernier dans la voirie rurale entraînent la responsabilité de la commune en cas de dommages résultant d'un mauvais état ultérieur. Toutefois, le requérant devra fournir la preuve que les dommages subis sont directement liés au défaut d'entretien du chemin.

- L'arrêté du 17 novembre 2012 publié au JO du 18 décembre 2012 fait obligation pour les bâtiments d'habitation neufs de produire à l'achèvement des travaux une attestation de prise en compte de la **réglementation acoustique**. Cette nouvelle règle s'applique pour les permis de construire qui sont déposés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- La mise en œuvre de la réforme du **diagnostic de performance énergétique** qui introduit 6 nouvelles mesures a été reportée du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril 2013.

- Le Conseil Constitutionnel a censuré le 29 décembre 2012 un amendement de la Loi de finances 2013 qui prévoyait une participation des collectivités et des industriels à hauteur de 50 % du financement de travaux par les particuliers prescrits dans le cadre d'un PPRT (**Plan de prévention des risques technologiques**).

## Travaux parlementaires

---

### *Et actualités diverses*

- La Ministre de l'Ecologie a confirmé la préparation d'un décret pour **interdire l'éclairage des commerces et des bureaux la nuit** « sauf exception d'utilité publique ». Prévue dans les semaines à venir, la parution du décret précisera si les bâtiments publics sont également concernés.

- L'aide aux collectivités pour le financement de la **vidéoprotection** devrait baisser à 19,7 millions d'euros en 2013 (30 millions en 2012). Une circulaire du Ministère de l'Intérieur adressée aux Préfets précise que l'aide aux projets devra privilégier ceux situés dans les zones de sécurité prioritaire avec un taux de subvention augmenté à 50 % tandis que les autres projets ne seront plus aidés qu'entre 20 et 40 % au lieu de 40 %.